

## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### PROCÈS-VERBAL

### SÉANCES DES LUNDI 12 ET MARDI 13 DECEMBRE 2022

#### ORDRE DU JOUR selon la convocation

1. Appel
2. Remerciements à Mme Estelle Magnani et M. Christian Nessensohn
3. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022
4. Election du / de la Président(e) du CG 2023
5. Election du / de la vice-Président(e) du CG 2023
6. Election d'un-e membre de la Commission des naturalisations
7. Modification du règlement du Conseil général
  - 7.1 Présentation
  - 7.2 Discussion
  - 7.3 Approbation
8. Modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud Fribourgeois, association Secours Sud fribourgeois
  - 8.1 Présentation
  - 8.2 Discussion
  - 8.3 Approbation
9. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)
  - 9.1 Présentation
  - 9.2 Discussion
  - 9.3 Approbation
10. Modification du règlement scolaire communal
  - 10.1 Présentation
  - 10.2 Discussion
  - 10.3 Approbation
11. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
12. Présentation de la planification financière des investissements de 2024 à 2028

13. Budget des investissements 2023 et approbation
  - 13.1 Financement de l'éclairage et de l'arrosage automatique du terrain de football de « La Condémine »
    - 13.1.1 Présentation
    - 13.1.2 Discussion
    - 13.1.3 Rapport de la commission financière
    - 13.1.4 Approbation
  - 13.2 Financement de la mise à jour des équipements de l'Auberge de l'Ange
    - 13.2.1 Présentation
    - 13.2.2 Discussion
    - 13.2.3 Rapport de la commission financière
    - 13.2.4 Approbation
  - 13.3 Financement de la réfection des façades de l'Ecole « Le Mouton »
    - 13.3.1 Présentation
    - 13.3.2 Discussion
    - 13.3.3 Rapport de la commission financière
    - 13.3.4 Approbation
  - 13.4 Financement du changement du revêtement de sols de l'Ecole « Les Roses »
    - 13.4.1 Présentation
    - 13.4.2 Discussion
    - 13.4.3 Rapport de la commission financière
    - 13.4.4 Approbation
  - 13.5 Financement de l'achat d'un véhicule utilitaire pour le Service des bâtiments
    - 13.5.1 Présentation
    - 13.5.2 Discussion
    - 13.5.3 Rapport de la commission financière
    - 13.5.4 Approbation
  - 13.6 Financement de la sécurisation du cimetière intercommunal
    - 13.6.1 Présentation
    - 13.6.2 Discussion
    - 13.6.3 Rapport de la commission financière
    - 13.6.4 Approbation
  - 13.7 Financement du déplacement d'une conduite d'adduction d'eau à « La Jaqua »
    - 13.7.1 Présentation
    - 13.7.2 Discussion
    - 13.7.3 Rapport de la commission financière
    - 13.7.4 Approbation
14. Présentation du budget du compte de résultats 2023
15. Rapport de la commission financière
16. Vote final du budget 2023 : compte de résultats et compte d'investissements
17. Communications du Conseil communal
18. Divers

Monsieur Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du Bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Monsieur le Chef du service technique, Madame la Secrétaire du CG et Madame et Messieurs du public. Il souhaite la bienvenue à Madame Céline Bezençon-Chollet, remplaçante de Madame Estelle Magnani, démissionnaire. Il précise que Madame Bezençon-Chollet a été assermentée mercredi dernier.

## 1. Appel

Présents : 29 membres

Excusé : Monsieur Roland Besse

Le Conseil communal est au nombre de 6 ; Monsieur Pierre-Alain Perroud étant excusé pour cause du décès de son papa. L'Assemblée se lève afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Après la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Président informe qu'à la demande de la commission financière, il va procéder à un changement dans l'ordre des débats concernant les financements, à savoir que le rapport de ladite commission précédera la discussion. Il relate que cette manière de procéder est en adéquation avec les directives du Service des Communes quant à la procédure à suivre lors du vote du budget et évite ainsi de devoir revenir sur le sujet après le rapport de la Commission financière.

Il sera donc procédé ainsi :

1. Présentation
2. Rapport de la commission financière
3. Discussion
4. Approbation

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général par courriel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## 2. Remerciements à Mme Estelle Magnani et M. Christian Nessensohn

Monsieur le Président remercie Madame Magnani qui a rejoint le CG lors des élections de 2021 en obtenant le meilleur score de son groupe et Monsieur Christian Nessensohn, Conseiller général depuis 2016 et doyen d'âge. Tous deux ont fait partie de plusieurs commissions. Monsieur le Président les félicite pour leur investissement et souhaite le meilleur à Madame Magnani qui part s'installer à Châtel-st-Denis et à Monsieur Nessensohn pour une belle retraite dans le Midi de la France.

Un présent leur est remis sous les applaudissements de l'Assemblée.

Madame Magnani et Monsieur Nessensohn remercient eux aussi leurs collègues du CG pour le travail accompli et tous deux relatent une expérience enrichissante.

## 3. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du CG du 11 octobre a été remis aux membres du CG par mail en date du 28 octobre 2022.

Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 26 voix et 3 abstentions.

## 4. Election du/de la Président(e) du CG 2023

Monsieur le Président annonce que seule la candidature de Monsieur Robert Savoy a été communiquée ; comme il n'y a pas d'autre proposition, Monsieur le Président demande le vote à bulletin secret.

Au vote, Monsieur Robert Savoy est élu avec 28 voix et 1 abstention. Monsieur Savoy exprime sa joie de reprendre le relais au 1<sup>er</sup> mai 2023 sous les applaudissements de l'Assemblée.

## **5. Election du/de la vice-Président(e) du CG 2023**

Monsieur le Président informe que Monsieur Etienne Wirz est candidat à ce poste ; comme il n'y a pas d'autre proposition, Monsieur le Président passe au vote à bulletin secret.

Au vote, Monsieur Etienne Wirz est élu avec 21 voix, 7 abstentions et 1 vote nul. Monsieur Wirz accepte son élection sous les applaudissements de l'Assemblée.

## **6. Election d'un-e membre de la Commission des naturalisations**

Monsieur le Président annonce que le groupe ACA propose Monsieur David Mounir ; ce dernier n'est pas présent ce soir et s'en est excusé officiellement auprès du Président du CG. On passe au vote à bulletin secret.

Au vote, Monsieur David Mounir est élu avec 25 voix, 4 abstentions. Monsieur Cédric Perroud accepte l'élection et remercie l'Assemblée au nom de Monsieur Mounir.

## **7. Modification du règlement du Conseil général**

### **7.1 Présentation**

Monsieur le Président, reprend la proposition de Monsieur Roland Besse de passer le règlement sous une forme épïcène, précisant qu'il s'agit uniquement de l'aspect épïcène et non de reprendre des points qui nécessiteraient un nouveau passage par le Service juridique du Canton.

Madame Vanessa Lopez demande que ce document soit au plus juste dans sa forme épïcène, notamment en ce qui concerne la dénomination de « membre » qui devrait également être accordé au féminin. Elle souhaite aussi que, soit le point médian, soit le tiret soient utilisés.

Monsieur le Président ayant été informé par mail de la demande de Madame Lopez, il lui a demandé de bien vouloir faire les changements qu'elle trouvait judicieux. Il donne ensuite lecture des modifications ajoutées par Madame Lopez en plus des changements déjà annoncés.

### **7.2 Discussion**

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président passe au vote.

### **7.3 Approbation**

Au vote à main levée, la première version adressée par mail aux membres est refusée par 28 voix et 1 abstention. La 2<sup>ème</sup> proposition, corrigée par Madame Vanessa Lopez est acceptée par 26 voix, 1 vote contre et 2 absents.

Monsieur le Président remercie tous les intervenants ayant permis l'aboutissement de cette modification.

## 8. Modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud fribourgeois, association Secours Sud fribourgeois

### 8.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise Jolivet. En plus des documents adressés aux Conseillers généraux, Madame Jolivet rappelle qu'en mars 2021, la L10 (Loi sur la défense incendie et de secours) a été acceptée par le Grand Conseil avec entrée en vigueur totale au 1.1.23 après une zone transitoire 2021/2022. Même s'il y a eu de grosses tensions, ces statuts ont été acceptés en décembre 2021 par 165 voix, 35 voix contre et 1 abstention. Des groupes de discussion autour des finances et autres se sont ensuite formés, notamment avec les hommes de terrain. Elle tient à relever l'excellent travail du Commandant des pompiers de la Basse-Veveyse concernant la comptabilité qui a été très bien tenue, ce qui a permis de mettre en place la structure actuelle basée sur les budgets et les comptes de ce bataillon. Elle relève le fait que la caserne de Granges est considérée comme un lieu de départ et donc propice à notre région. 52 communes sont représentées dans cette association ; aucun organigramme n'est présenté à ce jour mais un Administrateur, Monsieur Dubail, est en place depuis septembre 2022 ; l'assemblée des délégués a pu faire sa connaissance lors de l'assemblée du mois de novembre. Sous sa responsabilité sont placés un Commandant de bataillon et un Directeur des ambulances puisqu'il n'y aura désormais plus qu'une seule entité « feux bleus ».

Madame Jolivet explique que ces statuts auraient déjà pu être votés lors d'un CG précédent, mais le CC a préféré attendre afin de voir comment évoluait la mise en place du projet, d'en connaître le budget et d'avoir les réponses aux questions qu'eux-mêmes avaient posées. Elle rappelle aux Conseillers que la votation de ce soir concerne uniquement les statuts et non le fait d'être pour ou contre cette loi acceptée par le Grand Conseil.

Madame Jolivet explique ensuite les différents impacts pour la commune d'Attalens :

## Modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud fribourgeois Association Secours Sud fribourgeois

### Impacts pour Attalens

#### Coût par habitant

Budget 2022		Budget 2023	
Feu	Ambulances	Feu	Ambulances
CHF 40.-	CHF 16.-	CHF 15.-	CHF 14.-

#### Obligation de servir

Actuel	Nouveau
20 – 42 ans	18 – 40 ans

#### Taxe d'exemption

Actuel	Nouveau
Fourchette CHF 0 – 300.-	Fourchette CHF 0 – 200.-
2022 : CHF 80.-	2023 : CHF 150.-

#### Dispense de taxe d'exemption

Actuel	Nouveau
<ul style="list-style-type: none"> <li>• AI – inaptes au travail</li> <li>• Étudiants écoles supérieures</li> <li>• Aide personne invalide</li> <li>• Plus de 15 ans de service</li> <li>• Membres du centre de renfort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 - 20 ans</li> <li>• Rente AI</li> <li>• Aide personne invalide</li> <li>• Membres d'un autre bataillon</li> <li>• Membres services d'urgence</li> <li>• Conseillers communaux</li> <li>• Préfets et lieutenants de préfet</li> <li>• Membres organes de conduite</li> <li>• Requirants d'asile</li> </ul>

Elle précise que la moyenne actuelle de la taxe d'exemption au niveau de la Basse-Veveyse est d'env. CHF 157.--. Elle ajoute qu'il s'agit d'une nouvelle association et que, comme toute nouvelle association, il faut la laisser démarrer et mettre en application toutes ces dispositions ; après une année de fonctionnement il y aura une meilleure vue des éventuelles adaptations qu'il y aurait à faire.

Madame Jolivet passe ensuite en revue les statuts qui ont déjà été adressés aux Conseillers généraux en annexe de la convocation. Elle souligne l'importance des 3 districts, comprenant ainsi beaucoup de personnes différentes avec beaucoup de manières différentes de penser, évitant ainsi les clans ou les clivages et permettant la discussion. Madame Jolivet explique que le CC va rester vigilant afin que le budget présenté soit respecté et qu'en cas de souci il leur soit présenté des solutions adéquates.

## 8.2 Discussion

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Bertrand Savoy a repris les chiffres et a constaté une augmentation de 88% du montant de la taxe, et 28% de plus des 750 personnes déjà taxées. Jusqu'à maintenant, la taxe couvre 1/5 des frais des pompiers et le solde est payé par la population, sous-entendu que chaque propriétaire de bâtiment contribue à la défense incendie de son bâtiment. Selon le budget proposé pour 2023, les 3/4 du financement seront couverts par les taxes d'exemption et 1/4 par la commune, donc la population. Il regrette vivement que ce soient à nouveau les personnes entre 20 et 40 ans qui contribuent pleinement à financer les 3/4 des pompiers de notre village. Il se dit content de ne plus être dans cette tranche au vu de ce qui a été fait et trouve inadmissible ce financement sur le dos des contribuables qui paient des impôts et des taxes alors que finalement chaque propriétaire paye des assurances pour son bâtiment et que le financement pour les pompiers devrait être en pris sur les taxes en fonction de la taille de l'immeuble puisque le risque d'incendie entre une petite maison ou un bâtiment contenant 40 appartements est de loin pas le même. Monsieur Bertrand Savoy se prononce donc contre ces nouveaux statuts même si cela ne changera rien puisque tout a déjà été fait. Il compare ensuite cette situation où tout a déjà été décidé et que de toute manière un vote ne changera rien puisque les communes vont de toute façon payer, à une nouvelle construction pour laquelle il faut obligatoirement une mise à l'enquête ou encore à la conclusion d'un leasing dans une banque, laquelle demandera évidemment des fiches de salaire pour garantie. Il sait déjà que pour les prochaines années, il y aura un point au budget « charges liées » qui s'intitulera « pompiers » ; une charge pour laquelle on ne pourra plus rien décider.

Monsieur Robert Savoy confirme les chiffres donnés précédemment par Monsieur Bertrand Savoy. Ancien commandant des pompiers et un des initiateurs de la fusion Attalens – Bossonnens – Granges en 2004, il explique qu'il y a actuellement 58 sapeurs en Basse-Veveyse, 65 à La Verrerie et 90 à Châtel-st-Denis et que la taxe d'exemption avait été initiée il y a 50 ou 60 ans pour inciter les gens à rejoindre les sapeurs-pompiers ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Selon lui la taxe de non-pompier n'est plus là pour inciter les jeunes pour aller aux pompiers. Il explique que si Attalens avait CHF 80.—comme taxe non-pompier, soit CHF 54'390 en 2021 contre CHF 148'855 en 2023, donc 3 fois plus, c'est qu'au temps où il était dans le corps des sapeurs-pompiers, ils avaient eu pour but de faire comprendre au CC que ce n'était pas aux 20-40 ans qui pour la plupart ne sont pas propriétaires de bâtiments, à payer ce qui concerne les bâtiments et les forêts. C'est à l'ensemble de la population à payer et non pas à un jeune qui, à 25 ans, reçoit en fin d'année pour 2023, 70% d'augmentation d'assurance maladie et encore 87% d'augmentation de taxe non-pompier. Monsieur Robert Savoy se prononce donc contre ces statuts et affirme que cela n'a rien à voir contre le CC, puisqu'il est également devant le fait accompli.

Monsieur Reiner Sutter demande quelles seront les conséquences en cas de refus de ces statuts.

Madame Françoise Jolivet explique qu'il faudrait alors les repasser en votation pour qu'ils soient acceptés, et ce probablement en la présence de Monsieur Dubail et Monsieur le Préfet. Elle informe que, juridiquement le Conseil d'Etat a le pouvoir de forcer une commune à adhérer. Madame Jolivet tient à ajouter que cette augmentation de 87% divisée par 12 est finalement de CHF 5.- par mois et que cela a été accepté lors de l'assemblée. Elle précise également qu'un refus n'entravera pas le fonctionnement des pompiers.

Monsieur Laurent Menoud, Président de la commission financière des Secours Sud, souhaite informer que toutes ces questions ont été posées et débattues aux assemblées des délégués. Il resitue le choix politique qui a été fait et auquel les communes ont également adhéré, à savoir que la taxe d'exemption couvre une grande partie des frais de fonctionnement de l'Association. Il trouve dommage qu'il y ait cette frustration et pense qu'il ne s'agit pas que de finances et aimerait que les personnes qui évoquent ces arguments financiers comprennent que ce sont des décisions prises par l'ensemble des communes et demande si, en fait ces personnes seraient contre le changement.

Monsieur Bertrand Savoy répond qu'il n'est pas du tout contre le changement, mais qu'il a été élu au CG par les habitants du village et que, quand une augmentation de 88% d'une taxe est annoncée, s'il ne les défend pas, c'est qu'il ne fait pas son travail. Il admet que diviser l'augmentation par 12 ne fait 3 fois rien par mois, et divisée par le nombre d'habitants cela fait 3 fois rien non plus mais il trouve trop facile de toujours taxer les 20-40 ans qui ne disent rien.

Monsieur Menoud souhaite parler chiffres avec 757 personnes qu'il arrondit à 900 personnes pour Attalens, par rapport à 3'600 habitants ; il pose la question de savoir quelle proportion est défendue par qui sachant qu'il y a une partie des gens qui vont payer le fonctionnement par leurs impôts si on inverse les rôles.

Monsieur Bertrand Savoy affirme que c'est le système qui n'est pas bon ; c'est à l'assurance incendie d'en couvrir les frais. Certains cantons n'ont pas de taxe non-pompier mais ils ont quand même des pompiers. Monsieur Menoud indique que dès lors c'est la population qui paye dans son ensemble. Monsieur Bertrand Savoy pense que chacun doit contribuer à payer son assurance incendie pour son bien et que cela ne doit pas reposer uniquement sur les 20-40 ans.

### 8.3 Approbation

Au vote à main levée, cette modification des statuts est refusée par 12 voix, 7 voix pour et 10 abstentions.

## 9. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)

### 9.1 Présentation

Monsieur Laurent Menoud explique le pourquoi de cette nouvelle révision :

- La dissolution de la Région Glâne-Veveyse au 31 décembre contraint l'ACV à reprendre les buts et les missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il précise que le fonds financier va aussi être transféré.
- La nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveyse est impératif. L'ACV financera dorénavant l'office du tourisme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- L'engagement d'une administration professionnelle, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 devient indispensable pour gérer le quotidien et préparer le futur.
- La Conférence des syndicats, composée de 9 personnes, doit renforcer sa capacité de travail en créant des commissions chargées de traiter les priorités statutaires avec un délai au printemps 2023.
- Certains sujets sociétaux seront coordonnés à l'échelle du district : politique de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, culture, sports, projets immobiliers, etc.

Il passe ensuite en revue les divers articles du règlement en donnant les explications adéquates aux divers changements en cours.

### 9.2 Discussion

Monsieur Robert Savoy explique qu'avec ses collègues, MM Cédric Perroud et Lionel Guignard, représentants du CG et délégués pour l'ACV, ils ont voté favorablement à tous les points car il s'agit d'une avancée significative. Il remercie le CC pour son investissement.

Monsieur Samuel Russo demande aux membres délégués du CG et tous ceux qui sont impliqués dans cette association de bien vouloir représenter la jeunesse et de défendre ses intérêts, également au sein du CC. Monsieur Menoud fait savoir que c'est déjà le cas puisque l'AJV est déjà soutenue à plus de 95% financièrement par les communes de la Veveysse ; il prend toutefois note de l'importance de soutenir la jeunesse.

### 9.3 Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts est approuvée par 29 voix.

## 10. Modification du règlement scolaire communal

### 10.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Madame Rahel Preisig. Elle explique que les principaux changements concernent l'article 12, sa mise en forme épïcène et sa mise en conformité par rapport aux lois cantonales.

L'article 12 précise que le Conseil des parents, qui n'a pas de compétences décisionnelles, a été instauré comme un organe du cercle scolaire en 2015 avec la nouvelle loi cantonale. Il se réunit 4 fois par an et est constitué de parents, d'enseignants, des Conseillers communaux des 3 communes et du Directeur de l'établissement. Jusqu'à ce jour, il était présidé par le Conseiller communal en charge du dicastère de l'école de la commune d'Attalens. L'an dernier, un travail de réflexion a été mené quant au fonctionnement de ce Conseil de parents. Après plusieurs séances de travail, une analyse des rôles de chacun ainsi qu'une étude sur le fonctionnement d'autres cercles scolaires du canton, il a été décidé de remettre les parents au centre de ce Conseil et d'ainsi créer une visibilité d'une vraie plus-value pour les parents d'élèves du cercle scolaire. La modification de l'article 12 prévoit donc de pouvoir élire un parent d'élève comme président.

### 10.2 Discussion

Comme il n'y a pas de questions, Monsieur le Président passe au vote à main levée.

### 10.3 Approbation

Au vote à main levée, la modification du règlement scolaire communal est acceptée par 28 voix et 1 abstention.

## 11. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Laurent Menoud lequel rassure en expliquant qu'il ne va pas relire l'entier du rapport reçu par les Conseillers généraux. Il a été décidé de se focaliser sur le résumé, lequel permet de visualiser l'ensemble. Les chiffres liés aux fonctionnements seront ensuite mis en lien avec les thèmes correspondants en 2<sup>ème</sup> partie.

Il reprend le « Résumé à l'intention des décideurs » en y apportant quelques précisions :

Pour la 3<sup>ème</sup> année, Attalens pratique le plan comptable harmonisé MCH2. Suite au gros travail – lors du budget 2021 - de réévaluation du patrimoine, tant administratif que financier, et la gestion des réserves non obligatoires, nous sommes entrés dans une certaine normalité.

Pour l'élaboration de budget du compte de résultat (fonctionnement), le Conseil communal et les chefs de service se sont impliqués dès la mi-2022, en passant en revue systématiquement les états financiers et les besoins. Le budget 2023 se monte ainsi à 23.4 mio CHF, contre 24.3 mio CHF pour 2022 (une grosse partie de la différence est en lien avec des modifications pour les imputations internes).

Pour le compte de résultat, le défi reste de taille, puisque certaines charges de district, en faveur de la santé et du social (RSSV), de la professionnalisation de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), du service de soutien scolaire (SLPP-GV), entre autres, continuent d'augmenter : globalement, les charges de transfert (liées) augmentent de 587 kCHF. Veillant à suivre au plus près l'évolution des revenus en lien avec les impôts, tant ordinaires que spéciaux, le Conseil communal a prévu une hausse de 139 kCHF. Et c'est également grâce à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (apport de 1.1 mio CHF/an sur encore 8 ans) que le prélèvement au capital reste dans un ordre de grandeur légèrement inférieur au budget précédent : en détail, le budget 2023 prévoit un prélèvement de 490 kCHF, contre un prélèvement estimé à 535 kCHF en 2022. Le Conseil communal relève que les « bonnes années du passé » sont d'une grande importance pour maintenir un équilibre financier et garder ainsi une situation fiscale très favorable.

Quant aux investissements, 2023 voit la mise en pratique concrète du programme de législature avec des crédits à hauteur de 565 kCHF. Ce programme se traduit également dans la planification financière, avec une vision à 5 ans.

Le Conseil communal se veut rassurant dans l'élaboration du budget 2023, sachant que les statistiques fiscales continuent de montrer que notre Commune peut compter sur des revenus réguliers. Les bonnes années du passé nous permettent également d'assumer les dépenses, tant communales que de district, qui se veulent au service des citoyens. De par les évolutions régionales, le Conseil communal est néanmoins conscient que le défi du budget équilibré par « prélèvement au capital » restera présent pour les prochaines années. Ce sujet a déjà été abordé avec la Commission financière et fera l'objet de réflexions lors du bouclage des comptes 2022.

En conclusion, le Conseil communal et ses chefs de services vous demandent d'accepter ce budget tel que présenté, et s'engage à le respecter dans le même état d'esprit que lors des années précédentes.

Comme il n'y a pas de questions, Monsieur le Président passe au point 12.

## 12. Présentation de la planification financière des investissements de 2024 à 2028

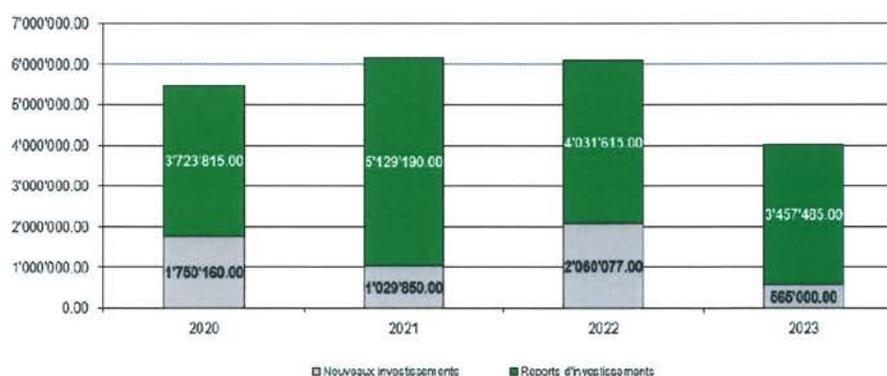
Monsieur Menoud poursuit son intervention en reprenant le tableau des investissements. Il rappelle que la politique d'Attalens est d'investir pour des biens d'infrastructures pour la population.

### Analyse des budgets d'investissements de 2020 à 2023

Le budget des investissements 2023 présente un excédent de dépenses de CHF 4'022'485.- (budget 2022 : CHF 6'091'692.-)

Les dépenses d'investissements se montent à CHF 4'064'825.- et se composent d'une part de nouveaux investissements (CHF 565'000.- soit 14.05%) et d'autre part de crédits déjà votés échelonnés sur plusieurs années (CHF 3'457'485.-, soit 85.95%).

Répartition des investissements budgétés



Monsieur Menoud donne ensuite la planification des investissements qui se présentent, dès lors, par domaines, permettant ainsi plus de précision sur les 5 prochaines années.

Comptes MCH2	Libellé	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Dépenses 2026	Dépenses 2027	Dépenses 2028
<b>2</b>	<b>Formation</b>					
<b>2170</b>	<b>Bâtiments scolaires Attalens</b>					
	Rénovation carrelage ancien Renard		130'000			
<b>2176</b>	<b>Bâtiments cercle scolaire</b>					
	Extension parc photovoltaïque Le Mouton				103'000	
<b>6</b>	<b>Trafic et télécommunications</b>					
<b>6150</b>	<b>Routes communales et génie-civil</b>					
	Véhicule utilitaire		225'000			
	Reraise et Combetta - suite mise en séparatif		290'000			
	En Perrey	135'000				
	La Grande-Fin => En Perrey			173'500		
	Eclairage public			40'000		
	La Jaqua - partie haute (68 à 134)				200'000	
<b>6151</b>	<b>Bâtiment édifié</b>					
	Panneaux solaires			120'000		
<b>7</b>	<b>Environnement et aménag. du territoire</b>					
<b>7101</b>	<b>Réseau d'eau potable (EP), maintien de la valeur</b>					
	Pose 2 nouvelles bornes hydrantes (Ecoles, En-Quettola)	75'500				
	Adduction Reraise coordonnée avec mise en séparatif	157'000				
	Adduction d'eau Les Erables		91'000			
	Adduction école direction caravaning		202'500			
	Adduction vanne 3 voies Rte Vevey 44 - croisée Rotta			162'500		
	Adduction La Mulla 42 à la Jaqua 117				57'500	
	Borne hydrante La Mulla					53'500

Comptes MCH2	Libellé	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Dépenses 2026	Dépenses 2027	Dépenses 2028
<b>7201</b>	<b>Réseau d'eaux usées (EU), maintien de la valeur</b>					
	Défauts et inspections collecteurs EC-EU		65'000			
	Relevés EC-EU chez les privés		50'000			
	Mise en séparatif quartier Reraise	945'000				
<b>7500</b>	<b>Aménagement du territoire</b>					
	Procédure et réalisation d'un nouveau bâtiment	4'000'000				
	Construction bâtiment entrée du village				6'000'000	
<b>8790</b>	<b>Centrale de chauffage</b>					
	Agrandissement du silo CAD	220'000				
	<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>5'532'500</b>	<b>1'053'500</b>	<b>496'000</b>	<b>6'400'500</b>	<b>53'500</b>

Madame Vanessa Lopez se demande si l'ordre des achats – véhicule utilitaire électrique – panneaux solaires sur le bâtiment de l'édilité – ne devrait pas être inversé. De même elle souhaite savoir s'il n'y aurait pas lieu de mettre une batterie de stockage pour ces panneaux solaires puisque le véhicule électrique sera essentiellement utilisé en journée et ne pourra pas être rechargé lorsque l'apport solaire est au maximum.

Monsieur Cédric Emonet, chef du Service technique, informe que, pour le moment, un véhicule 100% électrique est privilégié mais comme cet investissement est prévu en 2025, il souhaite attendre encore afin de voir si l'électrique sera toujours privilégié ou si ce sera plutôt l'hydrogène qui prendra le dessus. Il est calculé pour le moment en version électrique tout en ayant des comparatifs en version thermique, mais rien n'est sûr en ce qui concerne le type d'énergie qui sera privilégié et c'est pourquoi l'investissement du photovoltaïque n'a pas été calqué par rapport à ce véhicule-là.

La discussion est close, Monsieur le Président passe au point suivant.

### 13. Budget des investissements 2023 et approbation

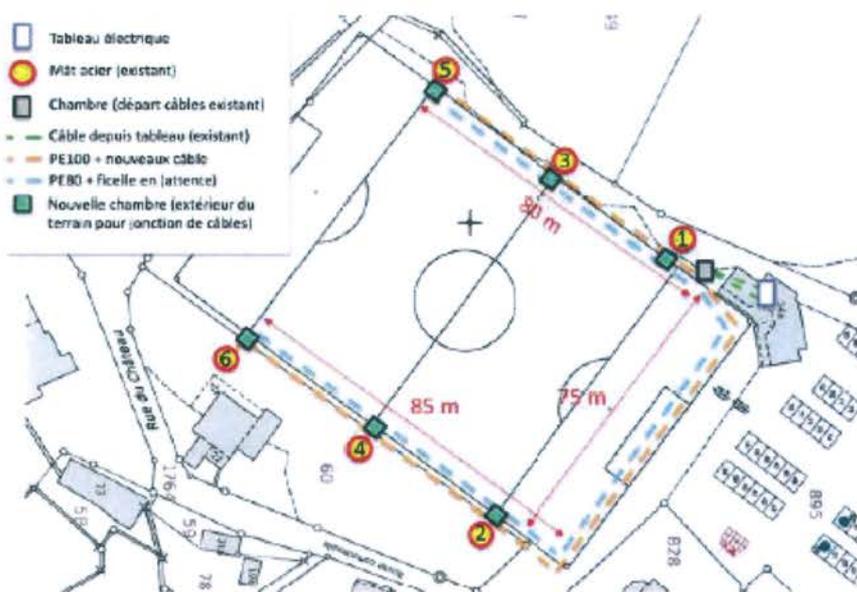
#### 13.1 Financement de l'éclairage et de l'arrosage automatique du terrain de football de « La Condémine »

##### 13.1.1 Présentation

Monsieur Philippe Alibert explique que suite à un contrôle OIBT, une mise en conformité doit être faite, à savoir :

- Les réseaux des canalisations
- Les mâts et les fondations 4 ou 6 à définir
- Installation électrique complète, y compris tableau
- Eclairage LED

Les barrières seront également modifiées et les projecteurs repositionnés car aucun élément ne doit être présent dans une zone de 3 mètres au-delà de la ligne blanche.



#### Coût des travaux

Travaux de génie-civil avec chambres de tirages et tubes en PE  
Installation électrique et nouvel éclairage

CHF 65'000.-  
CHF 90'000.-

#### Total

CHF 155'000.-

Il explique que ces travaux seront mis à profit pour effectuer la pose d'un arrosage automatique, ce qui économisera env. 120 à 150 heures de travaux par année au service des espaces verts. Ce changement de système d'arrosage pourra être programmé pour une utilisation de nuit et apporter une économie d'eau d'environ 20%. Il signale également les problèmes de vandalisme concernant le tuyau actuel qui est régulièrement cisailé.

Coût des travaux	
Installation arrosage automatique	CHF 28'500.-
Tavaux de génie civil	CHF 5'500.-
Travaux de raccordement sanitaire	CHF 2'500.-
Travaux de paysagiste remise en état	CHF 3'500.-
<b>Total</b>	<b>CHF 40'000.-</b>
<b>COUT TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>	<b>CHF 195'000.-</b>

#### 13.1.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauteur, donne un préavis favorable à cet investissement.

#### 13.1.3 Discussion

Monsieur Bertrand Savoy revient sur la mise aux normes et demande si les mâts seront bien toujours sur la propriété communale. Monsieur Philippe Alibert acquiesce et précise qu'il s'agit de mettre le terrain aux normes pour des matches jusqu'en 3<sup>ème</sup> ligue.

#### 13.1.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté à l'unanimité.

### 13.2 Financement de la mise à jour des équipements de l'Auberge de l'Ange

#### 13.2.1 Présentation

Monsieur Aurélien Espinasse explique que des travaux s'avèrent nécessaires pour l'entretien et la sécurité du bâtiment ; il s'agit ici du tableau de chauffage et de la cuisine de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage.

Coût des équipements :

Tableau chauffage Siemens	CHF 37'500.-
Rénovation cuisine appartement 1 <sup>er</sup> Auberge de l'Ange	CHF 15'500.-
Divers et imprévus	CHF 5'000.-
<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>CHF 58'000.-</b>

#### 13.2.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauteur, donne un préavis favorable à cet investissement.

#### 13.2.3 Discussion

Pas de remarque.

#### 13.2.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté à l'unanimité.

### 13.3 Financement de la réfection des façades de l'École « Le Mouton »

#### 13.3.1 Présentation

Monsieur Aurélien Espinasse explique que les façades du bâtiment Le Mouton âgées de 11 ans sont déjà fortement abîmées et nécessitent une réfection. Certaines zones devront probablement être renforcées par un treillis. Un traitement des pieds de façades sera exécuté pour éviter les remontées capillaires.

Budget des travaux :

Traitement et peinture des façades	CHF 31'500.-
Echafaudages	CHF 13'500.-
Divers travaux (ferblanterie, démontages, ventilation)	CHF 3'500.-
<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>CHF 48'500.-</b>

#### 13.3.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à cet investissement.

#### 13.3.3 Discussion

Monsieur Yves Savoy trouve cher le coût des échafaudages et demande s'il y a eu une demande d'offres. Monsieur Cédric Emonet explique que pour un budget une seule offre est demandée mais que ce sera fait pour l'attribution. Il précise toutefois qu'il y a une partie qui est tout en biais et qu'il faut sécuriser la zone surplombant la crèche.

Monsieur Yves Savoy demande si une expertise ne serait pas nécessaire avant d'exécuter les travaux quant à savoir si le périphérique tient encore. Monsieur Cédric Emonet informe qu'un spécialiste est passé mais que c'est à l'exécution des travaux que cela pourra être vérifié. Ce qui sera fait est un traitement « préventif » afin d'éviter de laisser empirer la situation, limiter les risques et stabiliser le bâtiment, mais que, d'après ce qui a été vu, le périphérique n'est pas touché.

Monsieur Yves Savoy trouve que c'est scandaleux qu'après 11 ans ce bâtiment soit dans un tel état. Monsieur Cédric Emonet qui n'était pas encore là au moment de la construction de ce bâtiment, a consulté le dossier et a remarqué qu'il a été réceptionné le 9 février 2011 et que probablement les façades ont été faites durant l'automne avec des températures et de l'humidité qui ne conviennent pas forcément.

Madame Béatrice Perroud demande s'il n'y a pas de garantie par rapport à ce bâtiment puisqu'il n'a que 11 ans. Monsieur Cédric Emonet explique que la garantie de prescription est de 5 ans et la garantie de 10 ans intervient uniquement en cas de vice et de tromperie délibérée, article 210 du CO. Il convient au maître de l'ouvrage de prouver qu'il y a eu une malversation délibérée, ce qui est extrêmement compliqué dans l'immobilier.

Monsieur Yuri Gramigna demande si, au vu des problèmes rencontrés sur les bâtiments récents ces dernières années, le bureau technique peut mettre en place un contrôle 1 année avant la fin de la garantie. Il se questionne également sur l'étanchéité capillaire, à savoir si elle a bien été faite et dans l'affirmative, si elle est conforme aux normes.

Monsieur Cédric Emonet explique que ce principe d'anticipation existe déjà et que des contrôles sont faits par le bureau technique ; que lorsque l'infiltration d'eau a été constatée sur la toiture plate des Etoiles, en l'occurrence le carton bituminé qui s'était décollé, la suite a été de faire le tour de tous les bâtiments. A titre préventif, un budget avait été voté pour effectuer des travaux et prolonger ainsi sa durée de vie. Quant à la question sur les remontées capillaires, il dit qu'il y a plusieurs manières de les bloquer mais cela dépend entre autres du type de crépis et comment il est posé. L'entreprise ayant réalisé l'isolation périphérique a fait faillite depuis un moment déjà.

Monsieur Georges Emonet s'exprime quant au choix des artisans qui est souvent le moins cher mais par forcément le plus efficace ni le plus pertinent en cas de problème.

Monsieur Loïc de Keuster demande qu'à l'avenir un regard soit porté sur la planification des travaux afin d'éviter ce genre de catastrophe. Monsieur Cédric Emonet explique que la Commune étant le maître d'ouvrage il est possible d'intervenir. Il fait toutefois remarquer qu'il est compliqué d'arrêter des travaux durant plusieurs semaines d'un point de vue économique mais également parce que les entreprises dépendent les unes des autres et d'une planification toujours plus serrée ; il est très compliqué de faire revenir une entreprise à laquelle on a demandé de partir. Il dit essayer au maximum tout en tenant compte de la future affectation des locaux.

Monsieur Yuri Gramigna demande si un audit des bâtiments communaux est prévu afin de prévenir les problèmes. Monsieur Cédric Emonet explique que ceci est très compliqué ; il sera plutôt fait une analyse visuelle ou alors un audit mais dans un but précis.

Monsieur Yves Savoy pense que le montant final sera certainement largement supérieur.

Madame Béatrice Perroud demande si les intervenants dans ces réfections seront les mêmes qu'auparavant ou seront les entreprises de la région. Monsieur Cédric Emonet explique qu'une offre pour un budget peut être faite par une entreprise de la région, mais qu'ensuite les procédures sont soumises aux règles des marchés publics Il existe des tableaux à ce sujet en fonction de l'affectation des travaux. Ils sont consultables sur internet sous « Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ».

#### 13.3.4 Approbation

Par vote à main levée, ce financement est accepté par 27 voix et 2 abstentions.

### 13.4 Financement du changement du revêtement de sols de l'École « Les Roses »

#### 13.4.1 Présentation

Monsieur Aurélien Espinasse explique que 4 sols de classe ont plus de 20 ans et demandent à être changés car ils ne peuvent plus être décapés. Les travaux seront réalisés sur une période de 2 ans durant les vacances d'été.

Budget des travaux :

Dépose et évacuation y compris taxes	CHF 7'500.-
Fourniture et pose de Marmoleum réal 2.5 mm	CHF 36'500.-
<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>CHF 44'000.-</b>

#### 13.4.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à cet investissement.

#### 13.4.3 Discussion

Pas de remarque.

#### 13.4.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté à l'unanimité.

### 13.5 Financement de l'achat d'un véhicule utilitaire pour le Service des bâtiments

#### 13.5.1 Présentation

Monsieur Aurélien Espinasse informe que le véhicule utilitaire du service des bâtiments devra passer le contrôle technique mais nécessite de gros travaux mécaniques. La solution de l'achat d'un véhicule d'occasion récent avec une batterie d'env. 50kWh permettant ainsi une autonomie d'env. 250 km a été retenue par le CC.

Coût de l'acquisition :

**TOTAL TTC**

**CHF 30'000.--**

#### 13.5.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à cet investissement.

#### 13.5.3 Discussion

Monsieur Etienne Wirz demande s'il y a une garantie sur la batterie d'un véhicule d'occasion et quel serait le nombre de km au compteur de ce genre de véhicule. Pour ces questions, Monsieur Espinasse devra se renseigner auprès d'un garagiste, toutefois, les offres pour un tel véhicule d'occasion, actuellement, se chiffrent entre CHF 30'000.- et CHF 34'000.-. Monsieur Cédric Emonet explique qu'il y a 2 variantes possibles, soit un véhicule d'occasion avec peu de kilomètres et dont la batterie est garantie 8 ans par le constructeur, soit un véhicule neuf bénéficiant du rabais flotte des communes le mettant ainsi à peu près au même prix.

Monsieur George Emonet trouve ridicule d'acheter un véhicule d'occasion électrique à l'heure actuelle. Il imagine qu'un tel véhicule doit être difficile à trouver et qu'avec les subventions communales un rabais supplémentaire pourrait être escompté.

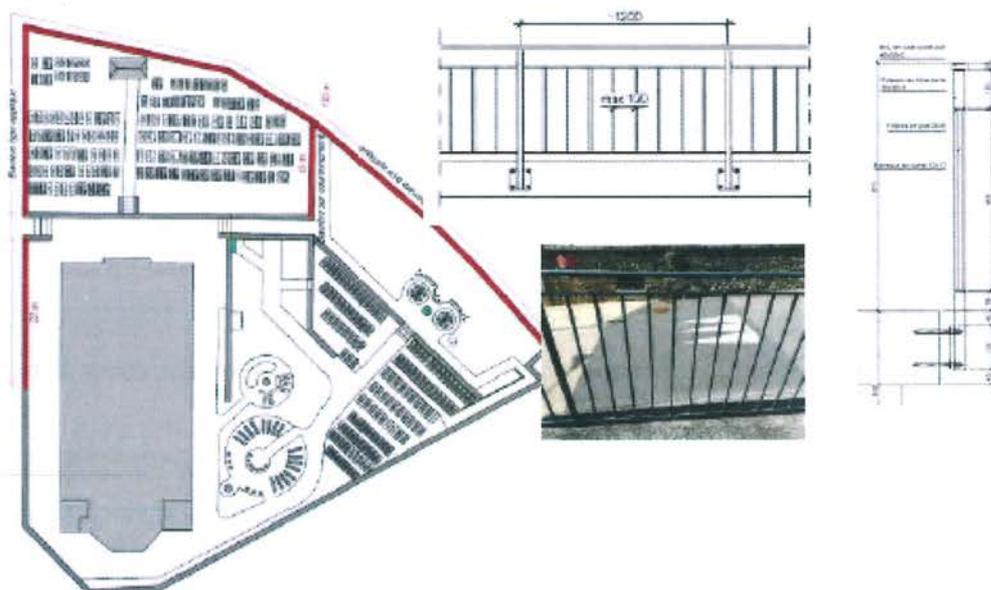
#### 13.5.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté par 27 voix et 2 abstentions.

### 13.6 Financement de la sécurisation du cimetière intercommunal

#### 13.6.1 Présentation

Monsieur Eliot Savoy explique que, dans le cadre de la campagne de sécurisation des points de chute sur le territoire communal, il y a 170 m de mur à mettre aux normes dans le périmètre du cimetière intercommunal. Ce dernier étant historique, la barrière à poser se doit de respecter des directives très contraignantes.



#### Coût des travaux

Fourniture et mise en place des barrières 170m'\*600. --/ml  
Procédure de mise à l'enquête

CHF 102'000.-  
CHF 3'000.-

#### COÛT TOTAL TTC

CHF 105'000.-

#### Répartition selon population « dite légale » au 31.12.2021

Attalens – 3'611 habitants  
Bossonnens – 1'555 habitants  
Granges – 885 habitants

CHF 62'660.-  
CHF 26'985.-  
CHF 15'335.-

#### 13.6.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à cet investissement.

### 13.6.3 Discussion

Monsieur Loïc de Keuster demande s'il est possible de refuser. Monsieur Eliot Savoy répond par la positive tout en précisant qu'en cas d'accident la commune sera entièrement responsable. Il rappelle aussi que le CC milite pour que les privés exécutent également ce genre de travaux et voit donc mal l'exécutif ne pas aller dans le même sens que ce qui est imposé à la population.

Monsieur Yves Savoy demande si un subside peut être espéré de la part du service des biens culturels. Monsieur Eliot Savoy répond que ce service définit les conditions à respecter mais n'accorde aucune subvention.

### 13.6.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est accepté à l'unanimité.

## 13.7 Financement du déplacement d'une conduite d'adduction d'eau à « La Jaqua »

### 13.7.1 Présentation

Monsieur Eliot Savoy relève l'obsolescence de cette conduite et propose un renouvellement et un déplacement afin d'éviter des problèmes en cas de fuite.



#### Coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF 40'000.-
Appareillage sanitaire	CHF 29'500.-
Relevés et cadastration	CHF 8'500.-
Divers et imprévus	CHF 6'500.-
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 84'500. --</b>

#### 13.7.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à cet investissement.

#### 13.7.3 Discussion

Pas de remarque.

#### 13.7.4 Approbation

Au vote à main levée ce financement est accepté à l'unanimité.

Le Président clôt la séance à 21h45 et invite l'Assemblée à partager une verrée

### **Séance du mardi 13 décembre 2022**

Monsieur Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du Bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier et Madame la Secrétaire du CG.

#### Appel

Présents : 28 membres

Excusé : MM Roland Besse et Yuri Gramigna

Le Conseil communal est au complet.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

### 14. Présentation du budget et du compte de résultats 2023

Monsieur Menoud commence la lecture de l'analyse du budget 2022.

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	23'400'741.75		24'263'424.60	
30	Charges de personnel	5'308'300.55		5'503'524.60	
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio				
31		3'428'418.00		3'500'816.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	1'736'528.30		1'421'169.00	
34	Charges financières	333'721.00		316'258.00	
	Attributions aux fonds et financements spéciaux		2'537.00		88'230.00
35					
36	Charges de transferts	11'271'636.90		10'684'538.00	
38	Charges extraordinaires				1'794.00
39	Imputations internes	1'319'600.00		2'747'095.00	
4	REVENUS		23'400'741.75		24'263'424.60
40	Revenus fiscaux		12'183'090.00		12'044'100.00
41	Patentes et concessions		1'000.00		1'000.00
42	Taxes et redevances		3'711'413.00		3'483'005.50
43	Revenus divers		72'330.00		694'574.15
44	Revenus financiers		208'140.00		202'220.00
	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		148'479.35		66'232.00
45					
46	Revenus de transferts		4'152'341.55		4'138'128.95
48	Revenus extraordinaires		1'604'347.85		887'069.00
49	Imputations internes		1'319'600.00		2'747'095.00

## **CHARGES**

### *30 Charges de personnel*

Les charges de personnel baissent de CHF 195'224.-. Toutefois, ce montant est trompeur car dans les faits il y a une augmentation de CHF 348'000.- de la masse salariale suite à l'attribution du palier supplémentaire et de l'indexation du coût de la vie de 2.6%, selon les informations reçues du canton en date du 2.9.2022. Parallèlement à cette augmentation, les normes comptables MCH2 imposent que seule la part patronale des charges sociales doit figurer dans les comptes communaux. De plus, les allocations familiales continuent à être versées, mais ne sont plus comptabilisées.

### *31 Charges de biens et services et autre charge d'exploitation*

Les biens, services et autres charges d'exploitation, diminuent de CHF 72'398.-. Là encore, il faut expliquer cette baisse qui est principalement due à la distribution d'énergie. En effet, en 2023 la commune n'achète plus d'énergie pour les prestataires privés (le Châtelet, la Paroisse et la Cure) pour un montant de CHF 95'000.-. Toutefois, le coût de l'énergie pour les bâtiments existants a été ajusté à la hausse de 13%.

### *33 Amortissement du patrimoine administratif*

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements du patrimoine administratif » augmentent de CHF 315'359.-. Cette augmentation est principalement due à l'agrandissement du bâtiment Le Renard dont l'investissement n'a été bouclé que récemment.

### *34 Charges financières*

Les charges financières augmentent de CHF 17'463.-. Cette légère hausse est due au fait que certains emprunts arrivent à échéance et le renouvellement coûtera plus cher suite à la hausse des taux d'intérêts.

### *35 Attributions aux fonds et financements spéciaux*

Les attributions aux financements spéciaux baissent de CHF 85'693.-. Suite aux charges d'exploitation et financières du VOG qui ont augmenté il n'y a quasiment plus d'attribution aux fonds spéciaux.

### *36 Charges de transferts (charges liées)*

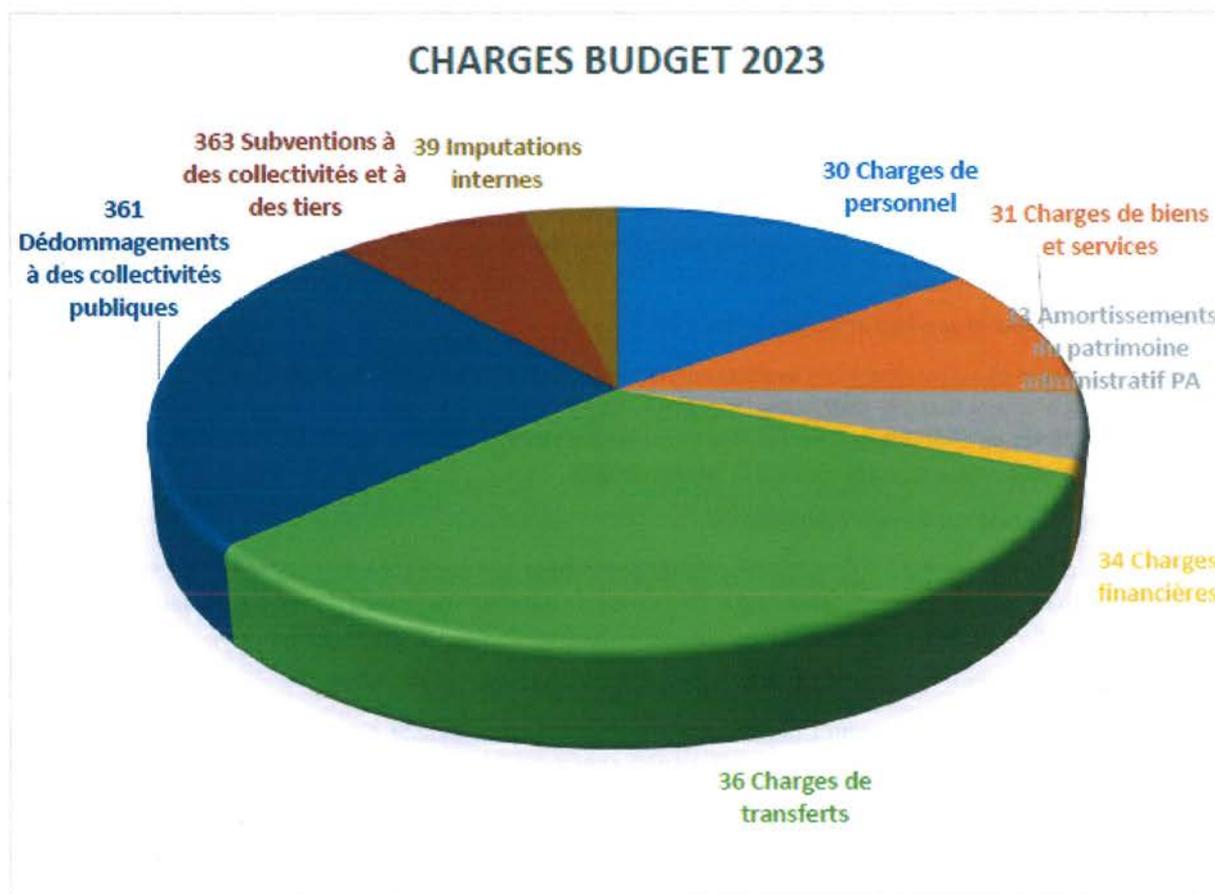
Les charges de transfert verront une augmentation de CHF 587'099.-, elles sont réparties entre les charges cantonales et celles de district. Les charges cantonales évoluent à cause de l'augmentation de la population. Les charges de district augmentent suite à l'évolution des associations de district suivantes : RSSV, ACV, SSF, CO.

### *38 Charges extraordinaires*

Au budget 2023, il n'y a pas d'attribution extraordinaire au capital propre.

### *39 Imputations internes*

Les imputations internes baissent de CHF 1'427'495.- suite à la mise en place d'une nouvelle présentation de comptabilisation MCH2 des amortissements, ces derniers sont directement comptabilisés dans les fonctions et plus imputés comme auparavant.



#### PRODUITS

##### 40 Revenus fiscaux

Les impôts sur le revenu des personnes physiques augmentent légèrement suite aux projections fiscales transmises par le canton. Il a été tenu compte du revenu des nouveaux contribuables. Les impôts sur les gains immobiliers, les mutations, les contributions immobilières et les prestations en capital sont budgétés sur la base d'une moyenne des cinq dernières années.

##### 41 Patentes et concessions

Pas d'évolution dans le budget.

##### 42 Taxes et redevances

La grande partie de l'augmentation est en lien avec la participation des parents aux prestations de la crèche et de l'AES qui augmentent suite à une plus grande fréquentation.

##### 43 Revenus divers

Les retenues sur salaires et remboursement des allocations familiales ne sont plus comptabilisées selon les normes MCH2. Il n'y a plus que les remboursements d'assurances et de tiers qui sont comptabilisés.

#### 44 Revenus financiers

Certains revenus locatifs ont été supprimés. Le revenu locatif du caravaning a été comptabilisé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2023.

#### 45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Cela concerne des prélèvements pour équilibrer le budget de l'eau et de l'épuration.

#### 46 Revenus de transferts (produits liés)

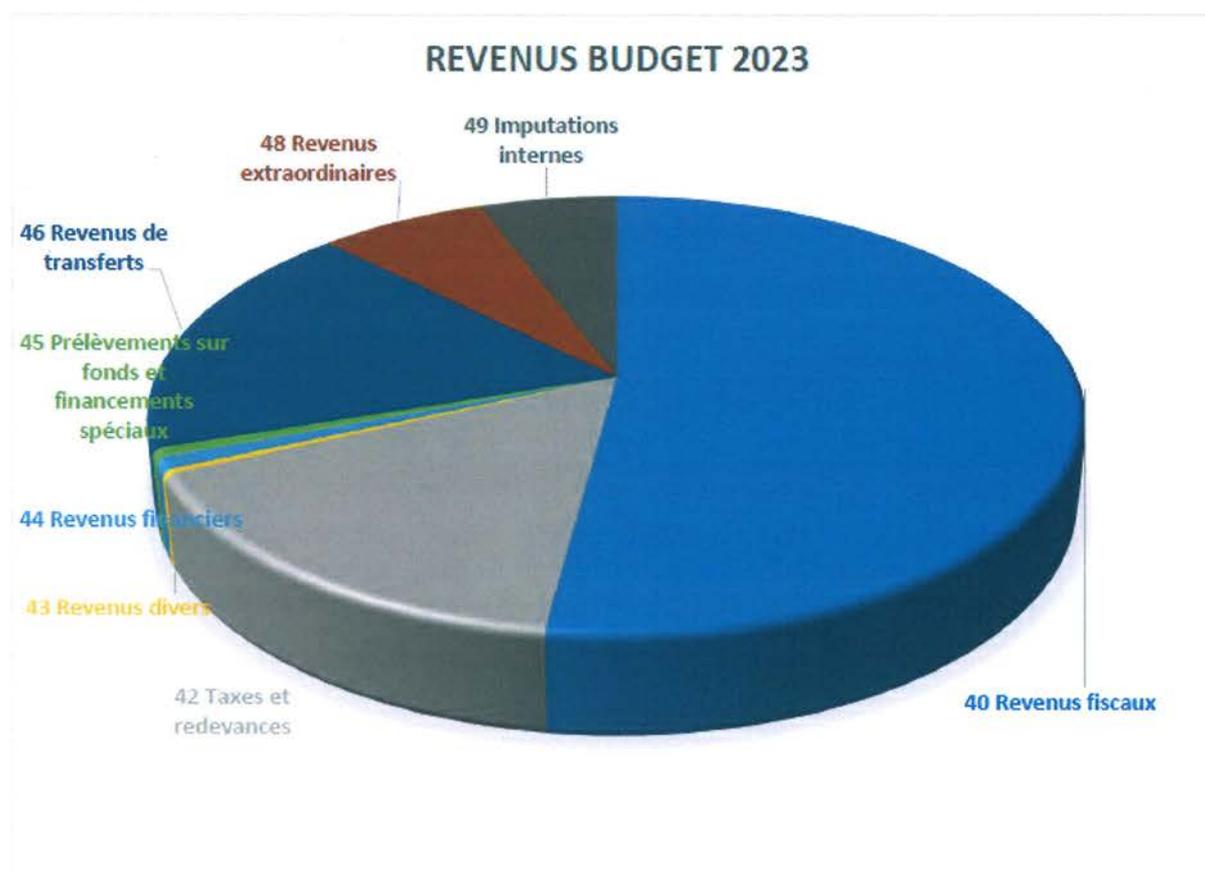
Les participations des trois communes du cercle scolaire sont comptabilisées en produit comme produits de transferts.

#### 48 Revenus extraordinaires

La méthode de comptabilisation du prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA) a changé.

#### 49 Imputations internes

Avec MCH2, les amortissements comptables ne se passent plus par imputation interne mais directement dans les dicastères.



Madame Céline Bezençon-Chollet se demande s'il est réellement possible de se baser sur la moyenne des 5 dernières années concernant le marché immobilier (prestations en capital, droits de mutation, gains immobilier) sachant qu'il y a eu beaucoup de transactions durant cette période propice aux achats au vu des taux hypothécaires.

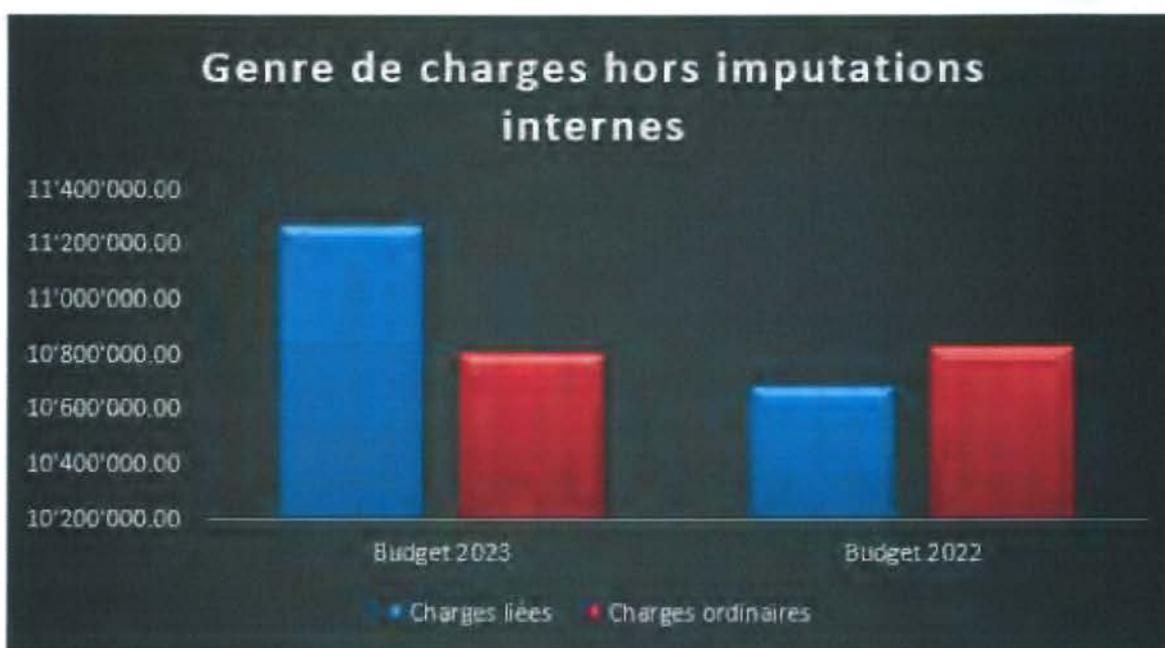
Monsieur Menoud répond que la moyenne a été pondérée et qu'ainsi une certaine prudence a été assurée. Monsieur José Diaz précise que les taxations de l'état sur les gains immobiliers sont différées dans le temps et cela peut prendre parfois une année.

Natures	Libellé	Budget 2022	Budget 2023	Hausse %
361	Dédommagements à des collectivités publiques	7'953'385.50	8'483'474.90	6.66
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2'731'152.50	2'788'162.00	2.09
		10'684'538.00	11'271'636.90	



L'augmentation des charges liées cantonales est due à la répartition selon la population légale de chaque commune. Ces charges augmenteront d'année en année proportionnellement à l'arrivée de nouveaux citoyens. La hausse des charges de district concerne principalement le Réseau Santé de la Veveyse RSSV et l'association des communes de la Veveyse ACV.

Natures	Budget 2023	Budget 2022	Hausse %
Charges liées	11'271'636.90	10'684'538.00	5.49
Charges ordinaires	10'809'504.85	10'831'791.60	-0.21
	22'081'141.75	21'516'329.60	



Les charges liées ont progressé au budget 2023 de 5.49% par rapport à celles de l'année 2022. A contrario, les charges extraordinaires ont diminué de 0.21% par rapport au budget 2022. Ceci est dû au fait que les charges salariales des employés et les allocations familiales cantonales ne se comptabilisent plus.

Si l'on fait abstraction des charges en lien avec les imputations internes, les charges liées représentaient 49.66% des charges totales au budget 2022 et les charges ordinaires 50.34%. Au budget 2023, les charges liées représentent 51.05% des charges totales et les charges ordinaires 48.95%. On constate que la marge de manœuvre qu'a le CC pour maîtriser les coûts annuels diminue d'année en année. Pour la 1<sup>ère</sup> année, les charges liées ont dépassé le 50% des charges totales hors imputations internes.

**Informations complémentaires**

Intérêts des dettes bancaires		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	
	Intérêts des dettes bancaires	163'675.80	183'613.00	164'416.00	
Domaines autofinancés par les taxes en %		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Seuil légal
7101	Approvisionnement en eau	93.75	88.58	86.17	-
7201	Protection des eaux	142.39	121.12	83.24	-
73	Autofinancement gestion des déchets (déchetterie et ordures ménagères)	73.26	70.34	77.54	70
7302	Ratio sur les taxes au sac	49.51	51.43	51.43	50

Amortissement minimum légal des dettes		Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	
<b>Total amortissement minimum légal</b>		<b>2'025'626.90</b>	<b>1'421'169.00</b>	<b>1'736'528.30</b>	

Monsieur Laurent Menoud passe ensuite à la lecture du budget de fonctionnement et demande aux membres de l'interrompre en cas de question.

*Compte 15 – Service du feu*

Monsieur Didier Sauter demande si une modification des charges et revenus devrait apparaître au vu du refus des statuts du point 7 du soir précédent. Monsieur Menoud répond que les statuts ont été refusés sans proposition concrète ; il n'est donc pas possible d'entrer en matière par rapport à ces budgets. Il répète que la taxe est un choix du comité de Direction de Secours Sud Fribourgeois, qui est l'autorité exécutive et n'est pas soumise à discussion dans les communes. C'est cette entité qui fixe la taxe et les communes n'ont pas de liberté à ce sujet.

*Compte 0220.3630.01 - Participation ACV*

Monsieur Cédric Perroud demande si, à la dissolution de la RGV, une partie des finances va être redistribuée aux communes. Monsieur Menoud informe que la fortune sera clarifiée au bouclage des comptes, au printemps, et les montants disponibles seront autant versés à la Glâne qu'à la Veveysse.

*Compte 2180.3010.00 – Salaires personnel AES*

Monsieur Cédric Perroud demande à quoi correspond l'augmentation de 30%. Monsieur Menoud informe qu'il y a eu des postes supplémentaires liés aux besoins de la structure. Madame Rahel Preisig complète en signalant qu'il y a env. 50 élèves en plus inscrits à l'AES ce qui correspond également à un besoin en termes de plages horaires à couvrir par du personnel.

*Compte 3410.3140.00 – Entretien du terrain de la Condémine*

Monsieur Cédric Perroud, demande à quoi correspondent les CHF 8'900.- du robot-tonte. Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que c'est un contrat d'entretien annuel sur le robot qui a été conclu avec le fournisseur.

*Compte 5452.3130.11 – Prestation de tiers*

Monsieur Etienne Wirz demande ce que signifie « Nanou ». Monsieur Menoud lui explique qu'il s'agit d'un partenaire capable de fournir en urgence du personnel de remplacement pour la crèche. Il s'agit ici d'une obligation légale par rapport au nombre d'enfants accueillis.

*Compte 6290.3160.00 – Forfait Mobility*

Monsieur Gérard Colliard demande en quoi consiste ce poste. Monsieur Philippe Alibert informe qu'il s'agit de la mise en place d'un véhicule Mobility et que cela correspond au forfait annuel de location auprès de Mobility. Il explique que la voiture est louée par la commune et qu'il y a ensuite une rémunération sur les locations à raison de 70% en faveur de la commune. Son utilisation par le personnel communal est 100% gratuite. L'idée est de donner aux habitants la possibilité de n'avoir qu'un seul véhicule par famille mais aussi de donner l'occasion aux gens de tester ce genre de véhicules. Le contrat est de 4 ans, résiliable après 2 ans.

*Compte 7301.3130.00 – Frais de transport*

Monsieur Pierre-Alain Perroud fait remarquer qu'une hausse des transports des déchets de la commune de 8 % au maximum est annoncée mais espère que cela tournera plutôt autour de 6 %.

## 15. Rapport de la commission financière

Monsieur Didier Sauteur donne lecture du rapport de la commission financière reporté ci-après :

*« Rapport de la commission financière - Budget 2023*

*Notre commission a tenu deux séances en date des 16 et 30 novembre 2022 pour l'étude du budget 2023.*

*Nous avons pris connaissance des différents postes avec la collaboration de Monsieur le Syndic Laurent Menoud, responsable des finances et de Monsieur José Diaz, caissier communal, qui nous ont donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.*

### ***Budget de fonctionnement***

***La Commission Financière note les éléments suivants :***

*Compte tenu de MCH2, le budget de fonctionnement pour 2023 présente un total de charges égal au total des produits pour un montant de CHF 23'400'741.75. Nous rappelons en effet que, selon MCH2, il n'est plus possible de présenter un budget déficitaire. En cas de déficit, celui-ci doit être prélevé au capital propre de la Commune. Si la Commune ne disposait plus de réserve, il faudrait alors diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.*

*Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2023 présente un déficit de CHF 490'196.45 qui doit donc être prélevé au capital propre de la Commune. Pour comparaison, le budget 2022 présentait un déficit de CHF 534'844.00.*

*Nous avons été informés par le Syndic des nombreuses discussions et des efforts faits au sein du Conseil Communal afin de limiter le montant des pertes attendues.*

***Dans son analyse, la Commission Financière constate notamment que :***

#### *Charges sociales*

*Dorénavant, seule la part des charges sociales financée par l'employeur apparaît. Dès lors, le poste de revenus « Retenues sociales sur salaires » n'est plus utilisé.*

***La Commission Financière prend note de ce changement.***

*1500.4200.00*

*La taxe non-pompiers augmente de CHF 80 à CHF 150. Même si cela n'a pas d'impact sur les chiffres de la Commune (le montant est intégralement reversé aux SSF), nous pouvons noter que le nombre de taxes encaissées a augmenté de 600 (à CHF 80) au budget 2022 à 960 (à CHF 150) au budget 2023.*

***Le Conseil communal nous a indiqué qu'en 2021, 757 personnes avaient payé la taxe. La Commission Financière demande au Conseil Communal une attention particulière lors de l'implémentation de cette association. En effet, si les taxes perçues par l'association devaient être inférieures au budget dans toutes les communes, la participation des communes pourrait être revue à la hausse.***

9100.4000.00

*Les principes de l'Etat sont appliqués pour l'estimation des impôts perçus. Pour la première fois, un facteur de pondération par rapport aux mouvements de population a été considéré.*

***La Commission financière approuve ce principe. La bonne estimation des impôts permet d'établir un budget qui sera proche des comptes effectifs.***

9900.4895.00

*Un prélèvement sur la réserve de réévaluation du Patrimoine administratif de CHF 1'114'151.40 est prévu (contre CHF 347'250 au budget 2022).*

***La Commission financière note que même si le prélèvement au capital propre diminue par rapport au budget 2022, le montant total des prélèvements augmente. En effet, les prélèvements totaux (capital propre et réévaluation du Patrimoine administratif) passent de CHF 882'094.00 à CHF 1'604'347.85, donc une augmentation de CHF 722'253.85. Ce montant constitue une augmentation significative du déficit par rapport au budget précédent.***

### **Budget d'investissement**

*Le budget d'investissement pour 2023 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 4'022'485.*

*Ce budget comprend 7 nouveaux investissements présentés sous formes de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 565'000.*

*Les investissements présentés les plus importants sont ceux pour*

- *L'éclairage et l'arrosage automatique du terrain de football de La Condémine CHF 195'000*
- *La sécurisation du cimetière intercommunal pour un montant total de CHF 105'000, dont 42'340 à charge des autres communes*
- *Le déplacement d'une conduite d'adduction d'eau La Jaqua pour CHF 84'500*

### **Planification financière**

*Cet outil est une aide importante pour l'évaluation des conséquences financières des décisions passées et des choix futurs. Selon l'art. 5 de la loi sur les finances communales, elle sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.*

*Nous rappelons que selon l'art. 72 de la même loi, la Commission financière devrait examiner la planification financière, alors que le Conseil général en prend acte (art. 67 LFCo).*

*L'établissement d'une planification des investissements 2024 à 2028 montre les objectifs du Conseil communal. Cependant, une planification du fonctionnement permettrait d'avoir une meilleure vue sur l'évolution attendue des finances communales.*

### **Conclusion**

*La Commission Financière note que le Conseil Communal a maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le Conseil communal à rester très vigilant, dans une période pleine d'incertitudes.*

*Nous relevons que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquent, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée tant au budget de fonctionnement communal qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de ses délégués.*

*La Commission Financière remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2023.*

*La Commission Financière donne son préavis favorable pour les budgets de fonctionnement et d'investissements 2023. »*

## **16. Vote final du budget 2023 : compte de résultats et compte d'investissements**

Au vote à main levée, le budget 2023 comprenant le compte de résultats et le compte d'investissements est accepté à l'unanimité.

## **17. Communications du Conseil communal**

### **Crise Energétique**

Monsieur Philippe Alibert informe que, suite aux sollicitations fédérales et cantonales, le CC suit, via l'ACF, l'évolution de la situation et anticipe les besoins.

A ce stade (02.11.2022) – la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse pour l'hiver 2022/2023 n'est pas gravement menacée. Des pénuries ne peuvent toutefois pas être exclues. Les mesures décidées par le Conseil fédéral contribuent grandement à l'approvisionnement énergétique en hiver.

Au niveau communal, la préparation à une éventuelle pénurie passe par l'organisation d'un point de rencontre d'urgence permettant d'informer la population sur la situation et de prendre et retransmettre les alarmes (via Polycm).

Monsieur Alibert demande d'agender la séance d'information sur ce thème qui aura lieu le jeudi 15 décembre à 20h00 à la salle de l'Ange.

Monsieur Robert Savoy demande ce qu'est Polycm. Monsieur Eliot Savoy lui répond que c'est le système d'alarme qui passe par la Police cantonale, par les antennes en utilisant un système sécurisé.

### **Baux parchets agricoles**

Monsieur Philippe Alibert rapporte que les parchets communaux ont fait l'objet de renouvellements de baux arrivés à échéance cette année.

Dans le cadre de cette démarche, le CC s'est basé sur le guide fédéral pour l'estimation de la valeur de rendements agricoles. Des informations reçues depuis amènent le CC à investiguer plus en détail en collaboration avec le centre de compétence de Grangeneuve. Les intéressés seront informés sitôt les résultats connus.

### **Compte-rendu Fan zones Coupe du Monde de football**

Monsieur Eliot Savoy annonce que suite à la demande de Monsieur Roland Besse formulée lors du CG du 11.10.2022, aucune demande d'autorisation de mise sur pied d'une fan zone ne leur est parvenue et que donc, aucune autorisation n'a été délivrée dans ce contexte.

### **Règlement sur les subventions communales en cours d'examen final du Canton**

Monsieur Laurent Menoud informe que suite à l'amendement proposé et aux décisions prises lors du dernier CG, le règlement pour les subventions communales a été envoyé pour examen final au Service des communes. Cette étape doit permettre la validation formelle avant la signature par la direction des institutions de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Il rappelle que l'entrée en vigueur de ce règlement ne sera effective qu'après ces étapes.

## 18. Divers

Monsieur Samuel Russo a une remarque qui concerne le Bureau. Il explique que les Conseillers généraux mettent leur temps à disposition pour ces assemblées et demande s'il est possible, qu'à l'avenir, les discussions prennent le dessus par rapport à la forme, par exemple les votations à bulletins secrets du soir précédent alors qu'un seul candidat se présentait à chaque fois. Il trouve cette manière de faire pas très transparente et une perte de temps. De même il pense qu'il n'était pas forcément nécessaire de relire le règlement en mode épïcène ; il aurait été plus judicieux de le renvoyer aux Conseillers généraux pour lecture individuelle et de le passer lors d'une prochaine séance. Monsieur le Président ne pense pas avoir perdu du temps à relire les modifications faites par Madame Vanessa Lopez, puisque les Conseillers n'avaient pas cette version ; mais qu'il a plutôt fait preuve de compréhension vis-à-vis de cette demande de modification supplémentaire. Quant au vote à bulletin secret, Monsieur le Président indique en prendre note.

Monsieur Cédric Perroud demande s'il y a des nouvelles concernant la lettre des tenanciers de l'Hôtel de l'Ange se rapportant à la présence des foodtrucks. Monsieur Laurent Menoud indique qu'une réunion a eu lieu et que c'est en cours.

Monsieur Georges Emonet demande s'il y a un retour du droit d'être entendu au niveau du PAL. Madame Françoise Jolivet lui répond que l'aménagiste a terminé son travail à fin août ; c'est ensuite Monsieur le Conseiller d'Etat Steiert qui a analysé la situation à fin octobre. C'est actuellement au département juridique des recours et il espère que d'ici la fin de l'année une réponse sera donnée. Madame Jolivet pense donc avoir des nouvelles d'ici mi-janvier.

Monsieur Cédric Perroud rappelle que le marché de Noël se tiendra à Attalens ce samedi 17 décembre de 12h00 à 22h00.

Monsieur Samuel Russo demande s'il est possible d'avoir le budget uniquement par mail pour ceux qui le demandent et si possible d'avoir ces chiffres par Excel. Concernant la demande Excel, Monsieur Diaz pense que ce n'est pas possible, mais il va voir ce qui est possible et fera au mieux.

Monsieur le Président demande à Monsieur Russo de reformuler sa demande quant à l'envoi par mail des comptes et budget. Monsieur Russo demande que l'envoi par courrier des comptes se fasse uniquement sur demande explicite des Conseillers généraux.

Monsieur Etienne Wirz mentionne que le sujet a déjà été traité et qu'il lui semble que cela avait été protocolé dans un procès-verbal, mais sans certitude de sa part. Monsieur le Président pense également que cela avait déjà été discuté et qu'il en sera tenu compte la prochaine fois.

Monsieur le Président, Dick Perroud, met fin à cette séance du CG à 20h35 et invite l'assemblée à la traditionnelle verrée de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

Bureau du Conseil Général



Dick Perroud  
Président



Jacqueline Burion  
Secrétaire